



Adresse de facturation si différente : .....

**Coordonnées du contact facturation**

**(obligatoire)** : .....

**Paiement : A réception de facture après la formation**

**Prise en charge de la formation par un OPCA :**  oui  non

Nom et adresse de l'OPCA si prise en charge : .....

Montant de la prise en charge (100% du prix total) : ..... € HT

Nom du correspondant : .....

**CONDITIONS DE VALIDITE DES PRISES EN CHARGE OPCA**

Pour faire financer votre formation par un OPCA vous devez remplir les 2 conditions ci-dessous :

- ✓ **La prise en charge OPCA doit être adressée par courrier ou mail à ZENIKA avant le début de la formation**
- ✓ **La prise en charge doit représenter 100 % du montant global de la formation**

Ce Bulletin d'inscription :

fait office de bon de commande

ou

sera confirmé par un bon de commande officiel

**Total HT** ..... €

**Total TTC\*** ..... €

\* TVA en vigueur de 20 % en France

► **Je soussigné, déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions d'inscription.**

Nom du signataire : .....

Fonction : .....

Tel : .....

Date : .....

Signature et Cachet de l'entreprise

*La signature de ce bulletin entraîne l'acceptation des conditions générales de ZENIKA TRAINING.  
L'inscription est effective dès la réception de ce bulletin*

**CONDITIONS GENERALES DE VENTES**

## **I. NUMERO D'ENREGISTREMENT**

Zenika est un Organisme de Formation enregistré sous le numéro 11 75 40753 75.

## **II. CONTENU DES FORMATIONS**

L'inscription à une formation suppose que le client accepte le contenu et les pré-requis indiqués dans le catalogue de formation. Toutefois, afin de suivre les évolutions des produits et répondre aux attentes de ses clients, Zenika se réserve le droit de modifier le contenu de ses formations. Dans le cas d'une formation intra-entreprise, et sauf conditions particulières, Zenika n'est pas tenu de réaliser l'installation et la configuration des ordinateurs et des logiciels nécessaires. A la demande du client, ces éléments peuvent faire l'objet d'une prestation annexe.

## **III. ACCEPTATION D'UNE INSCRIPTION**

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles. Dans le cas où une session serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, Zenika s'engage à en informer le client sans délai et à lui proposer une nouvelle date dans le calendrier de formations.

## **IV. FACTURATION ET REGLEMENT**

Nos tarifs sont établis Hors Taxes et doivent être majorés de la TVA en vigueur. La facture est adressée au client après exécution de la formation. Dans le cas où le client souhaite faire régler cette facture par un OPCA, le client doit préciser ce souhait au moment de l'inscription et doit également effectuer les démarches nécessaires afin qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Zenika au moins 2 semaines avant le premier jour de la formation. En cas de non règlement par l'OPCA, la facture devient exigible auprès du client. Les factures sont payables net et sans escompte à réception. Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. Toute formation entamée entraîne une facturation de la totalité de la prestation.

## **V. CNIL**

Conformément à l'article 27 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de Zenika. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification si nécessaire.

## **VI. CONDITIONS D'ANNULATION**

Toute demande d'annulation de la part du client doit être signalée par téléphone et confirmée par courrier ou par fax. En cas d'annulation tardive, Zenika se réserve le droit de facturer le client aux conditions suivantes :

- Annulation avant le 10ème jour ouvré précédent le début de la formation : aucune facturation.
- Annulation entre le 10ème et le 6ème jour ouvré précédent le début de la formation : facturation de 50% du montant de la formation.
- Annulation après le 6ème jour précédent le début de la formation : facturation de 100% du montant de la formation. Ces frais d'annulation ne pourront en aucun cas être imputés au titre de la Formation Professionnelle.

## **VII. ANNULATION**

Zenika se réserve le droit d'annuler une session jusqu'au 10ème jour ouvré précédent le début de la formation en cas de manque de participants ou en cas de force majeure et ce sans dédommagement. Le client peut alors soit annuler son inscription, soit choisir une autre date parmi celles proposées dans le catalogue. Zenika ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages consécutifs à l'annulation du stage, ou à son report à une date ultérieure.



#### **VIII. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les supports de formation font l'objet de la protection prévue par le code de la propriété intellectuelle. Ainsi, toute reproduction ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces supports, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de Zenika. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.

#### **IX. ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Tout litige au contrat de formation sera soumis au tribunal de Commerce de Paris.